



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 21 avril 2020, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs Éric Deslongchamps, conseiller au district 1
 Jean-Pierre Cholette, conseiller district 2
 Jean-François Mills, conseiller district 4
 Michel Charron, conseiller district 5

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent.

De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue à huis clos, via télé-rencontre.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h, monsieur le maire Daniel Monette ouvre la séance après constatation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124-04-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2020
4. Dépôt de la correspondance du mois de mars 2020
5. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
6. Première période de questions
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 20 février 2020 au 18 mars 2020
 - 7.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 14 avril 2020 et autorisation de paiement
 - 7.3 Nomination de signataires autorisés auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ)



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

- 7.4 Transfert d'argent à la Corporation de Développement de Saint-Damien Inc. (CDSO)
- 7.5 Transmission de remerciements au personnel municipal
- 7.6 Remaniement au sein des comités internes de travail
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de mars 2020
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois de mars 2020
 - 9.2 Adjudication de contrat – marquage de chaussées
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de mars 2020
 - 10.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois de mars 2020
- 11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 11.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois de mars 2020
 - 11.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 25 mars 2020
 - 11.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – 601, chemin Beauparlant
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois de mars 2020
 - 12.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour le mois de mars 2020
- 13. RÈGLEMENTS**
 - 13.1 Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 740 relatif à un programme d'aide financière pour l'entreprise privée sur le territoire de Saint-Damien
 - 13.2 Adoption – Projet de règlement numéro 740-1 – Modification du règlement numéro 740 relatif à un programme d'aide financière pour l'entreprise privée sur le territoire de Saint-Damien
 - 13.3 Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 662 régissant les conditions de paiement des comptes de taxes et autres comptes
 - 13.4 Adoption – Projet de règlement numéro 662-1 – Modification du règlement numéro 662 régissant les conditions de paiement des comptes de taxes et autres comptes
14. Divers et affaires nouvelles
15. Suivi
16. Période de questions
17. Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

**3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 MARS 2020**

125-04-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE MARS 2020

126-04-2020

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de mars 2020, identifiée par le bordereau numéro C-03-2020, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

5. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, monsieur Mario Morin, dépose son rapport mensuel d'activités.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de question en raison du huis clos.

ADMINISTRATION

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 20 FÉVRIER 2020 AU 18
MARS 2020**

127-04-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 145 513,85 \$ et des salaires nets payés, au montant de 45 406,28 \$ au cours du mois de mars 2020.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

**7.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 14
AVRIL 2020 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

128-04-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 14 avril 2020, totalisant un montant de 125 037,86 \$ et en autorise le paiement.

**7.3 NOMINATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS AUPRÈS DE LA
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(SAAQ)**

129-04-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que que messieurs Mario Morin, Éric Gélinas et Éric Desrosiers soient désignés en tant que mandataires autorisés auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le renouvellement des certificats d'immatriculation des différents véhicules de la municipalité de Saint-Damien et pour tout autre service, et ce pour l'année 2020.

**7.4 TRANSFERT D'ARGENT À LA CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC. (CSDS)**

130-04-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise un transfert d'argent d'un montant de 52 769 \$ à la Corporation de Développement de Saint-Damien Inc. (CSDS), tel que prévu au poste budgétaire « Dépenses autres organismes (budget de la CSDS) » pour l'exercice financier 2020.

**7.5 TRANSMISSION DE REMERCIEMENTS AU PERSONNEL
MUNICIPAL**

131-04-2020

Attendu que ce conseil reconnaît l'excellent rendement fourni par le personnel municipal, particulièrement pendant la crise actuelle du coronavirus;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

Que des remerciements soient transmis à l'ensemble du personnel municipal pour le maintien de la qualité du travail effectué, et ce dans des conditions parfois difficiles en raison des directives et consignes imposées par le gouvernement provincial.

7.6 REMANIEMENT AU SEIN DES COMITÉS INTERNES DE TRAVAIL

Faisant suite à l'élection récente de monsieur Jean-François Mills, monsieur le maire présente le remaniement effectué au sein des différents comités internes de travail, se résumant comme suit :

COMITÉS	DIRECTEURS ET RESPONSABLES
Ressources humaines	Mario Morin Christiane Beaudry Jean-François Mills
Finances	Mario Morin Michel Charron
Sécurité publique et incendie	Jean-François Bruneau Mario Morin Christiane Beaudry Michel Charron
Travaux publics	Éric Desrosiers (adjoint) Mario Morin Jean-François Mills Michel Charron (temporaire)
Hygiène du milieu/Environnement/ Urbanisme/Développement	Éric Gélinas Jean-Pierre Cholette Michel Charron Christiane Beaudry Éric Deslongchamps
Urbanisme/CCU	Éric Gélinas Christiane Beaudry Jean-Pierre Cholette
Loisirs, Culture, Famille et Patrimoine	Nathalie Desrosiers Michel Charron Christiane Beaudry Éric Deslongchamps



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

**Association pour la gestion
intégrée de la rivière Maskinongé
(AGIR)**

Eric Deslongchamps

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION
INCENDIE POUR LE MOIS DE MARS 2020**

132-04-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de mars 2020.

TRAVAUX PUBLICS

**9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS POUR LE MOIS DE MARS 2020**

133-04-2020

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois de mars 2020.

9.2 ADJUDICATION DE CONTRAT – MARQUAGE DE CHAUSSÉES

134-04-2020

Attendu que lors de l'appel d'offres par invitation pour le marquage des chaussées pour l'année 2020, les soumissionnaires suivants ont déposé leur offre comme suit :

Soumissionnaires	Prix forfaitaire avant taxes
Lignes M.D. Inc.	17 015,30 \$
Marquage Traçage Québec	19 512,80 \$

Considérant la recommandation du directeur général, monsieur Mario Morin;

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

- D'accorder le contrat de marquage des chaussées pour la saison 2020 à Lignes M.D. Inc., au montant forfaitaire de 17 015,30 \$ (avant taxes).

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE
DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE) POUR LE MOIS DE MARS
2020**

135-04-2020

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de mars 2020.

**10.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE
DU MILIEU (VOLET EAUX USÉES) POUR LE MOIS DE MARS
2020**

136-04-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois de mars 2020.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**11.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE
L'URBANISME POUR LE MOIS DE MARS 2020**

137-04-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois de mars 2020.

11.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 25 MARS 2020

138-04-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

- D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 25 mars 2020.

**11.3 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – 601, CHEMIN BEAUPARLANT**

139-04-2020

Les membres du conseil prennent connaissance d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) soumis pour la propriété sise au 601, chemin Beauparlant.

Le requérant souhaite construire un agrandissement avec balcon en cour latérale gauche et remplacer une portion du revêtement extérieur du bâtiment principal.

Attendu que la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 25 mars 2020 en raison de la présence d'un corridor patrimonial;

Attendu qu' après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme, il a été recommandé au conseil municipal d'accepter le plan soumis,

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté.

LOISIRS ET CULTURE

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS
POUR LE MOIS DE MARS 2020**

140-04-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'accepter le rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois de mars 2020.

**12.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA
BIBLIOTHÈQUE POUR LE MOIS DE MARS 2020**

141-04-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

- D'accepter le rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour le mois de mars 2020.

RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 740 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTREPRISE PRIVÉE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-DAMIEN

Avis de motion est donné par monsieur Éric Deslongchamps qu'à une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement numéro 740 relatif à un programme d'aide financière pour l'entreprise privée sur le territoire de Saint-Damien sera proposé pour adoption.

13.2 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 740-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 740 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTREPRISE PRIVÉE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-DAMIEN

142-04-2020

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement numéro 740-1 avant la présente séance;

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

Que le projet de règlement 740-1 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 740-1
Modification du règlement 740 relatif
à un programme d'aide financière pour l'entreprise privée
sur le territoire de Saint-Damien**

Attendu que le conseil municipal a procédé à un examen minutieux du règlement numéro 740;

Attendu qu' après examen, il y a lieu de réviser certaines dispositions du règlement numéro 740 afin de les préciser, et ce afin d'éviter toute ambiguïté en ce qui a trait à leur application;

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu:

09811



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

Que le présent projet de règlement, portant le numéro 740-1 soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre « Modification du règlement numéro 740 » et porte le numéro 740-1 des règlements de la Municipalité.

ARTICLE 3 - OBJET

L'objet du présent règlement vise à réviser certaines dispositions du règlement numéro 740 et à les préciser afin d'éviter toute ambiguïté en ce qui a trait à leur mise en application.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

Le libellé de l'article 4 intitulé « Objet du programme » est modifié en retirant les termes « autre qu'une résidence ».

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

Le libellé de l'article 7 intitulé « Admissibilité » est modifié selon ce qui suit :

Au premier alinéa

Les termes « de qualité » sont retirés.

Au point 5

Le libellé est remplacé intégralement par ce qui suit :

le plan de financement doit comporter une mise de fonds de 10% de la part du(des) promoteur(s) de l'entreprise.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8

Le libellé de l'article 8 intitulé « Exclusions » est modifié selon ce qui suit :

Point 6

Le point 6 est intégralement retiré.

Au point 7



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

Les termes « un débit de boisson » sont retirés.

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général

**13.3 AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 662 RÉGISSANT LES
CONDITIONS DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES ET
AUTRES COMPTES**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Cholette qu'à une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement numéro 662 régissant les conditions de paiement des comptes de taxes et autres comptes sera proposé pour adoption.

**13.4 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 662-1 –
MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662 RÉGISSANT
LES CONDITIONS DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES ET
AUTRES COMPTES**

143-04-2020

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement numéro 662-1 avant la présente séance;

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

Que le projet de règlement numéro 662-1 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 662-1
MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662
RÉGISSANT LES CONDITIONS DE PAIEMENT
DES COMPTES DE TAXES ET AUTRES COMPTES**

Attendu qu' en raison de la pandémie du coronavirus sévissant actuellement, plusieurs citoyens ont perdu leur emploi et se retrouvent dans une situation précaire;

Attendu que cette conjoncture exceptionnelle a également eu des impacts sur de nombreux commerçants qui ont dû fermer leurs portes;

Attendu que ce conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'alléger le fardeau fiscal municipal de ses citoyens;

Attendu qu' il y a ainsi lieu de modifier le règlement numéro 662 régissant les conditions de paiement des comptes de taxes et autres comptes;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu:

Que le présent projet de règlement, portant le numéro 662-1 soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre « Modification du règlement numéro 662 » et porte le numéro 662-1 des règlements de la Municipalité.

ARTICLE 3 - OBJET

L'objet du présent règlement vise à annuler les intérêts et pénalités dus pour les versements n'ayant pas été effectués dans les délais, et ce pour une période déterminée, et à entériner les dates d'échéance établies des quatre versements des comptes de taxes pour l'année financière 2020.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.1

L'article 5.1 intitulé « Compte annuel » est remplacé intégralement par ce qui suit :

COMPTE ANNUEL

Chaque fois que le total de toutes les taxes foncières et compensations pour services municipaux dépasse trois cents dollars (300 \$) pour chaque unité d'évaluation, le compte de taxes est alors divisible en quatre (4) versements égaux :

- Le premier versement vient à échéance le 13 mars 2020;
- Le second versement vient à échéance le 14 mai 2020;
- Le troisième versement vient à échéance le 15 août 2020;
- Le quatrième versement vient à échéance le 15 octobre 2020.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6

L'article 6 intitulé « Intérêts et pénalités dus » est remplacé intégralement par ce qui suit :

Exceptionnellement pour l'exercice financier 2020, lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu aux comptes de taxes annuelles 2020 et pour toutes autres taxes facturées, incluant les taxes de mutations, les taxes complémentaires et de services, aucuns frais d'intérêts et pénalités ne seront imposés à compter de la date du 14 mai 2020, et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Les frais d'intérêts et pénalités établis par règlement, de toute taxe due avant le 14 mai 2020, ainsi que des années précédentes, continuent de s'appliquer.

Si les versements prévus n'ont pas été acquittés au 31 décembre 2020, les frais d'intérêts et pénalités s'appliqueront à compter de la date du 14 mai 2020 ou de la date d'échéance du dernier versement effectué, en tout ou en partie, selon le cas.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 21 avril 2020

ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général

- 14. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES
- 15. SUIVI
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de question en raison du huis clos.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

144-04-2020

L'ordre du jour étant épuisé, sur **proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 20 h 25.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général